

## REGLEMENT INTERIEUR

Pour que l'année se déroule dans de bonnes conditions, quelques règles doivent être suivies par l'ensemble des gymnastes.

- Tous les gymnastes inscrits à l'association La Montagnarde s'engagent à participer aux entraînements et aux concours organisés par la Fédération.
- Les horaires doivent être respectés : heure d'arrivée et heure de départ.
- En cas de manque de respect et politesse, le gymnaste peut être exclu du cours.
- En cas d'absence, un moniteur encadrant doit être prévenu.
- Le gymnaste doit avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique ou l'attestation de santé pour le renouvellement de la licence, **dès le 1<sup>er</sup> cours**.
- le montant de la cotisation doit être payé lors de l'inscription. Nous n'acceptons pas les chèques vacances ANCV.
- La Montagnarde est partenaire du PASS'Région de la région Auvergne Rhône Alpes. Il convient de présenter la carte pour bénéficier de la remise prévue.
- Les déplacements lors des compétitions sont assurés par les familles.

**Nous demandons aux parents d'aider pour l'installation et le rangement du matériel, en début et fin de cours.**

La Montagnarde remet à chaque gymnaste, lors de la 1<sup>ère</sup> inscription un tee-shirt aux couleurs du club et propose l'achat de la veste au prix de 20 euros. La veste ne sera ni reprise, ni échangée. Elle peut être vendue d'occasion par la famille à un autre gymnaste.

Les tenues de compétitions sont prêtées et doivent être restituées dès la fin de la compétition, selon les consignes transmises. Nous vous solliciterons pour le lavage de ces tenues après utilisation.